



## LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS MILITAIRES EN 2017

Le salaire net moyen des militaires a augmenté de 1,2 % en euros constants entre 2016 et 2017. Le glissement vieillissement technicité (GVT) solde s'établit à - 0,74 % en 2017 pour l'ensemble du personnel militaire<sup>(1)</sup>.

### SALAIRE NET MOYEN EN 2017 : AUGMENTATION DE 1,2 % EN EUROS CONSTANTS

En 2017, la rémunération mensuelle nette d'un militaire est de 2 579 €. Elle était de 2 523 € en 2016, soit une augmentation de 2,2 % en euros courants. L'inflation en 2017 a été de 1 %, l'évolution de la rémunération nette a donc augmenté de 1,2 % en euros constants (Figure 1).

L'année 2017 a été marquée par la revalorisation de la valeur du point fonction publique (+0,60 % en juillet 2016 et en février 2017), par la transposition de la réforme de la catégorie C (décembre 2016 et janvier 2017) et par le transfert primes-points relatif au protocole « *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* » (janvier 2017).

La transposition de la réforme de la catégorie C de décembre 2016 a été perçue sous forme de rappels en 2017.



**Lucie GAUTHIER**  
Chargée d'études statistiques  
à l'Observatoire Économique de la Défense.



**Figure 1 : Évolution des salaires entre 2016 et 2017**

Salaires nets mensuels moyens

| Grades                     | Effectifs en % 2016 | Effectifs en % 2017 | Évolution 2016-2017 (% en euros courants) | Évolution 2016-2017 (% en euros constants) |
|----------------------------|---------------------|---------------------|---|--|
| Officiers généraux         | 0,2                 | 0,2                 | -0,0                                      | -1,0                                       |
| Officiers supérieurs       | 5,4                 | 5,4                 | 2,0                                       | 1,0  |
| Officiers subalternes      | 7,1                 | 6,9                 | 3,2                                       | 2,2  |
| Sous-officiers supérieurs  | 23,8                | 23,4                | 1,3                                       | 0,3  |
| Sous-officiers subalternes | 33,9                | 34,2                | 2,2                                       | 1,2  |
| Militaires du rang         | 29,6                | 29,8                | 3,8                                       | 2,8  |
| <b>Ensemble</b>            | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b>        | <b>2,2</b>                                | <b>1,2</b>                                 |

**Champ** : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA et CGA, y compris gendarmes). Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré 1).

**Sources** : RAE 2016 et 2017, Observatoire Économique de la Défense.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

**Internet :**  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

**Intranet :**  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)



(1) Le champ retenu pour cette publication a changé par rapport à l'EcoDef Statistiques n° 97 sur les rémunérations des personnels militaires en 2016, de septembre 2017 (cf. Encadré 1).

## HAUSSE DE L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

La solde indiciaire moyenne des militaires a augmenté de 2,2 % en euros constants entre 2016 et 2017 pour atteindre 1 956 € (**Figure 2**). A titre de comparaison, en 2017, l'indice de traitement brut-grille indiciaire des militaires des armées de terre, de l'air et de la marine a augmenté de 2,8 %.

Les primes et indemnités ont augmenté de 0,3 % entre 2016 et 2017. La progression de 3,0 % des cotisations en 2017 résulte notamment de l'augmentation de la solde indiciaire, des primes et indemnités et de l'augmentation du taux de cotisation pour pension (CNRAL) de 0,4 points (la cotisation pour pension est de 10,29 % sur 95 % de la solde indiciaire en 2016). Ainsi, le salaire net a augmenté moins vite que le salaire brut.

## 37,5 % DE LA RÉMUNÉRATION EST COMPOSÉE DE PRIMES ET D'INDEMNITÉS

En 2017, la rémunération mensuelle brute des personnels militaires est composée à 37,5 % de primes et indemnités, en baisse de 0,5 point par rapport à 2016. Ainsi, pour un salaire mensuel net de 2 579 €, 1 956 € proviennent de la solde indiciaire, 1 175 € de primes et indemnités auxquelles sont retranchées 553 € de cotisations.

Ces proportions varient selon le grade (**Figure 3**). La part de primes croît avec le grade : 29,7 % pour les militaires du rang, 37,3 % chez les sous-officiers et 46,3 % chez les officiers.

La baisse de cette proportion observée en moyenne peut s'expliquer par le transfert « primes/points » afférente au protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). En effet, la phase de transfert « primes/points » a pour but de transformer des primes en traitement indiciaire et n'a pas d'impact sur le traitement net final. Ce transfert a entraîné une augmentation de :

- 4 points de l'indice majoré pour les militaires du rang et les officiers (hors Aspirants) en contrepartie d'un abattement maximum annuel de 167 € de primes (soit 13,9 € par mois) ;
- 6 points pour les sous-officiers en contrepartie d'un abattement maximum annuel de 278 € de primes (soit 23,2 € par mois).

**Figure 2 : Éléments du salaire mensuel moyen en 2016 et 2017**

|                    | Salaire 2017<br>(euros) | Évolution 2016-<br>2017<br>(% en euros<br>courants) | Évolution 2016-<br>2017<br>(% en euros<br>constants) |
|--------------------|-------------------------|---|--|
| Solde indiciaire   | 1 956                   | 3,2   | 2,2  |
| Primes             | 1 175                   | 1,3   | 0,3  |
| Cotisations        | 553                     | 4,0   | 3,0  |
| <b>Salaire net</b> | <b>2 579</b>            | <b>2,2</b>  | <b>1,2</b>   |

**Champ** : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA et CGA, y compris gendarmes).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré 1).

**Sources** : RAE 2016 et 2017, Observatoire Économique de la Défense.

**Figure 3 : Part des primes par grade en 2017**

Moyenne mensuelle brute en euros courants

| Grades                     | Solde               |  | Primes<br>(y.c. IR et<br>SFS) | Part (%)<br>des<br>primes<br>dans la<br>solde<br>brute | Solde brute    |
|----------------------------|---------------------|--|-------------------------------|--|----------------|
|                            | Solde<br>indiciaire | Prestations<br>familiales<br>(IR et SFS) |                               |  |                |
| Officiers généraux         | 5 617 €             | 169 €                                    | 4 121 €                       | 42,3   | 9 739 €        |
| Officiers supérieurs       | 3 555 €             | 183 €                                    | 3 355 €                       | 48,5   | 6 910 €        |
| Officiers subalternes      | 2 530 €             | 74 €                                     | 1 981 €                       | 43,9   | 4 510 €        |
| Sous-officiers supérieurs  | 2 181 €             | 68 €                                     | 1 409 €                       | 39,2   | 3 590 €        |
| Sous-officiers subalternes | 1 741 €             | 43 €                                     | 962 €                         | 35,6   | 2 703 €        |
| Militaires du rang         | 1 609 €             | 30 €                                     | 680 €                         | 29,7   | 2 289 €        |
| <b>Ensemble</b>            | <b>1 956 €</b>      | <b>54 €</b>                              | <b>1 175 €</b>                | <b>37,5</b>  | <b>3 131 €</b> |

**Champ** : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA et CGA, y compris gendarmes).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré 1).

**Sources** : RAE 2017, Observatoire Économique de la Défense.

## PROGRESSION DES BAS SALAIRES EN 2017

La rémunération mensuelle nette médiane des militaires est de 2 258 € en 2017, contre 2 210 € en 2016, soit une augmentation de 1,2 % en euros constants en 2017 (Figure 4).

En 2017, les 10 % des militaires les moins bien payés gagnent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 544 €. La rémunération de ce premier décile a augmenté de 2,8 % en euros constants par rapport à 2016. En haut de l'échelle salariale, les 10 % des militaires les mieux rémunérés perçoivent un salaire mensuel net supérieur ou égal à 3 946 € en 2017. Ce neuvième décile a augmenté de 0,9 % en euros constants entre 2016 et 2017. Le rapport inter-décile entre les 1er et 9ème déciles, mesurant les disparités (ou écarts) entre les salaires les plus élevés et les salaires les moins élevés, diminue de 2,60 en 2016 à 2,56 en 2017.

## RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SALARIALES HOMMES-FEMMES

En 2017, le personnel militaire féminin du ministère gagne en moyenne 12,3 % de moins que le personnel militaire masculin. Cette différence était de 13,4 % en 2016. La diminution de l'écart s'explique par une progression de la rémunération mensuelle nette en euros constants de 2,3 % chez les femmes et de 1,1 % chez les hommes (Figure 5).

Cet effet s'observe à tous les niveaux de la rémunération : la médiane (5ème décile) augmente de 2,5 % pour les femmes et 1,0 % pour les hommes. La différence entre hommes et femmes est de 10,2 % pour la médiane en 2017, alors qu'elle était 11,9 % en 2016 (Figure 6).

Il faut toutefois rappeler que ces écarts de rémunération entre hommes et femmes peuvent être en partie expliqués par d'autres facteurs tels que la structure de la population par grade, l'ancienneté, le fait d'exercer une activité opérationnelle ou non, le nombre d'enfants, etc.

## AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNES EN PLACE

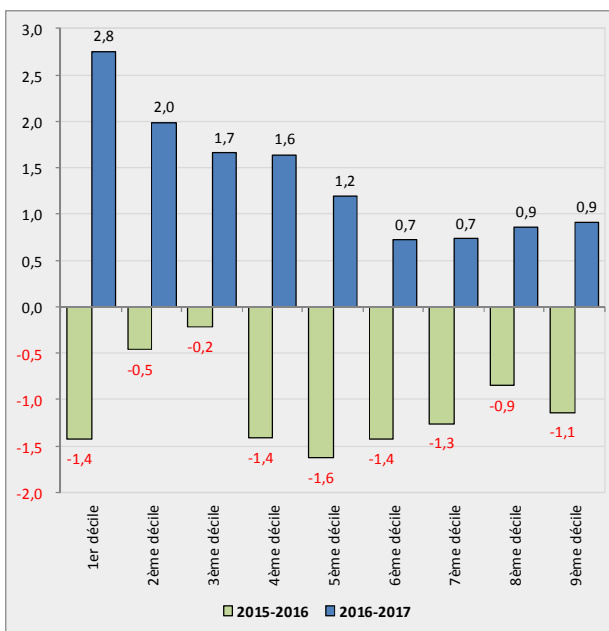
Pour les personnes en place (cf. Encadré), la rémunération moyenne (RMPP) nette progresse de 3,25 % en euros constants, avec une différence entre les militaires du rang (+3,28 %) et les officiers (+4,31 %) (Figure 7).

En 2017, le GVT positif (ensemble des mesures ou effets contribuant à l'augmentation individuelle ou collective de la masse salariale : mesures catégorielles ou promotions individuelles par exemple) est de +1,04 %. Comme en 2016, il est plus important pour les officiers (+2,51 %) que pour les militaires du rang (-0,78 %).

Le GVT négatif (ensemble des effets contribuant négativement à l'évolution de la masse salariale : effet du remplacement d'un militaire expérimenté par un militaire plus jeune dont la rémunération sera plus faible par exemple) s'établit à -1,78 %.

Figure 4 : Évolution de la rémunération mensuelle nette par déciles entre 2016 et 2017

Évolutions (%) en euros constants



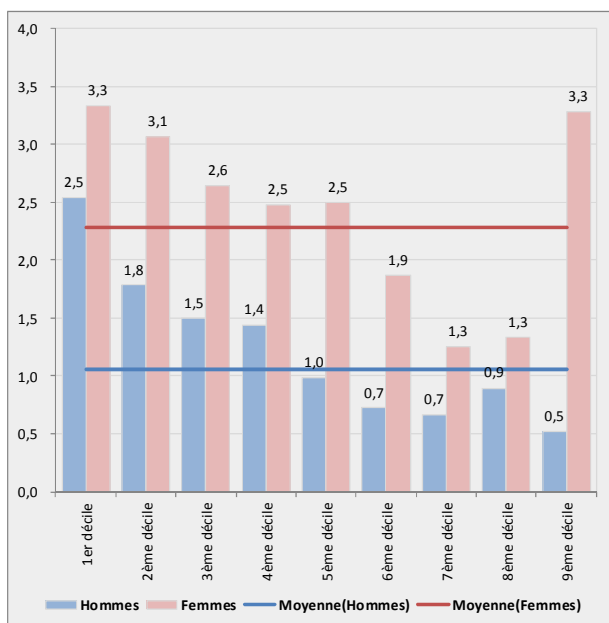
Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA et CGA, y compris gendarmes).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré 1).

Sources : RAE 2016 et 2017, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 5 : Évolution de la rémunération mensuelle nette par décile et par sexe entre 2016 et 2017

Évolutions (%) en euros constants



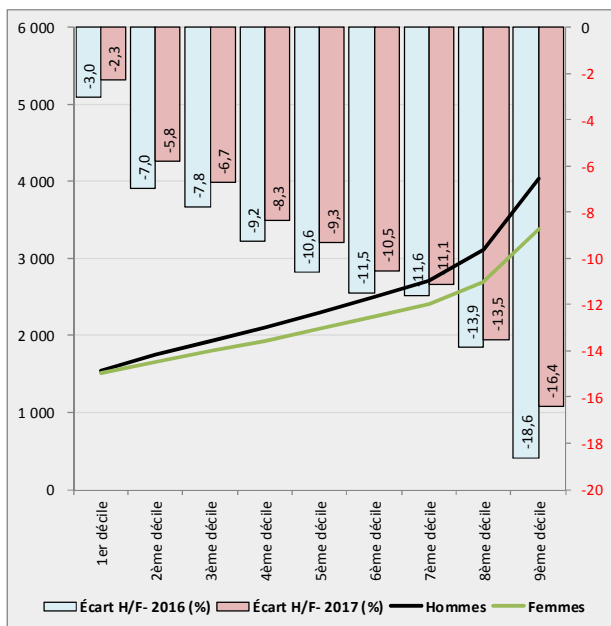
Champ : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA et CGA, y compris gendarmes).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré 1).

Sources : RAE 2016 et 2017, Observatoire Économique de la Défense.

**Figure 6 : Rémunération mensuelle nette par décile et par sexe en 2017**

Euros et %



**Champ** : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA et CGA, y compris gendarmes).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré 1).

**Sources** : RAE 2016 et 2017, Observatoire Économique de la Défense.

**Figure 7 : Évolution de la masse salariale et du GVT entre 2016 et 2017**

|                                       | Ensemble | Officiers | Sous-officiers | Militaires du rang |
|---------------------------------------|----------|-----------|----------------|--------------------|
| GVT positif                           | 1,04     | 2,51      | 1,22           | -0,78              |
| GVT négatif                           | -1,78    | -8,06     | -0,93          | -0,56              |
| GVT Solde                             | -0,74    | -5,54     | 0,29           | -1,35              |
| RMPP nette (euros constants)          | 3,25     | 4,31      | 2,81           | 3,28               |
| SMPT net (euros constants)            | 1,16     | 1,65      | 0,58           | 2,81               |
| Evolution des effectifs               | 0,00     | -0,02     | 0,00           | 0,01               |
| Evolution de la masse salariale brute | 0,02     | 0,01      | 0,02           | 0,05               |

GVT : Glissement Vieillesse Technicité.

GVT positif : part de l'évolution de la masse salariale qui s'explique par les progressions des GVT négatif : part de l'évolution de la masse salariale résultant des flux entrants et sortants des GVT Solde = GVT positif + GVT négatif.

RMPP nette : Rémunération Moyenne nette des Personnes en Place en 2015 et 2016.

SMPT net : Salaire net Moyen Par Tête.

**Champ** : personnels militaires (hors élèves et volontaires, hors DGA et CGA, y compris gendarmes).

Données "winsorisées" à 0,1% (cf. Encadré 1).

**Sources** : RAE 2016 et 2017, Observatoire Économique de la Défense.

## LE RECENSEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le Recensement des Agents de l'État (RAE) est un fichier produit chaque année par l'Observatoire Économique de la Défense, à partir de différentes sources (les directions des ressources humaines des armées, de la gendarmerie, du service de santé des armées, de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, de l'école Polytechnique et le service parisien de soutien à l'administration centrale pour les officiers généraux qu'il gère). Après vérification de la cohérence et de la justesse des informations (notamment celles issues de Louvois qui ont été attentivement traitées dans la chaîne de production du RAE), et agrégation, cette base de données à but statistique sert à alimenter le Système d'Information des Agents des Services Publics de l'Insee (SIASP) mais est également valorisée, sous formes de statistiques agrégées, dans un EcoDef Statistiques publié annuellement ainsi que dans la revue annuelle du haut comité à l'évaluation de la condition militaire). Elle comprend, outre les montants des traitements et indemnités de chaque militaire au niveau individuel, un volet d'informations RH complet mais pas exhaustif. Sont notamment compris le grade, l'âge, le sexe, le département et la commune de fonction, la durée de présence du militaire dans l'année, etc.

### Champ :

Tous les chiffres sont issus d'un périmètre « tous militaires hors DGA, hors CGA, hors élèves et hors volontaires ». Les données ont également été « winsorisées » à 0,1 % ce qui signifie que les 0,1 % rémunérations les plus faibles et les 0,1 % rémunérations les plus hautes ont été remplacées par la rémunération de leur plus proche voisin. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

### Note :

Par rapport à l'EcoDef Statistiques n° 97 sur les rémunérations des militaires en 2016 publié en septembre 2017, le champ retenu dans cette publication n'incorpore plus les effectifs du CGA, qui ne sont plus recensés par l'OED à partir de l'exercice 2017.

## DÉFINITIONS

• **Solde mensuelle nette** : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchés. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire.

• Les différences, moyennes ou médianes de rémunérations entre hommes et femmes sont calculées comme étant le rapport entre la différence de rémunération mensuelle nette des hommes et celle des femmes, et la rémunération mensuelle nette des hommes.

• **Part de primes / part de prélèvements** : la part de primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part de prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la mutuelle).

• **Déciles / médiane** : le  $x^{\text{ème}}$  quantile d'une distribution de rémunération est le salaire qui divise la population en deux :  $x$  % touche un salaire égal ou inférieur à cette valeur,  $100 - x$  % touche un salaire égal ou supérieur. Les déciles sont les 10<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, ..., 90<sup>ème</sup> quantiles (9 au total). La médiane est le 5<sup>ème</sup> décile ou le 50<sup>ème</sup> quantile, il divise la population en deux parts égales.

## GVT POSITIF / NÉGATIF / SOLDE / PRÉSENTS-PRÉSENTS

Le GVT (« Glissement Vieillesse Technicité ») est une mesure de l'évolution de la masse salariale entre deux années. L'évolution de la masse salariale résulte à la fois :

• d'effets positifs : les mesures générales ou catégorielles (revalorisation des grilles indiciaires pour éviter un décrochage vis-à-vis du SMIC par exemple), les mesures d'ordre individuel (promotion ou avancement automatique d'échelon) ou l'acquisition de nouvelles compétences ou technicité au niveau individuel (sanctionné par un diplôme et une prime afférente par exemple) ;

• et aussi d'effets négatifs : la réduction d'effectifs (effet de volume, neutralisé généralement en raisonnant en masse salariale moyenne) ou le remplacement de personnels expérimentés par des agents plus jeunes (effet d'entrées-sorties appelé effet de noria).

Le GVT solde est la somme de ces effets positifs (GVT positif) et de ces effets négatifs (GVT négatif).

L'évolution de la rémunération moyenne des présents-présents (ou des personnes en place), la RMPP, est une mesure de la variation du salaire pour les personnes présentes au moins deux années consécutives au ministère des armées. Les effets de noria sont ainsi totalement neutralisés.

# UNE DÉCENNIE DE DYNAMIQUE DES EFFECTIFS 2007-2017

## BAISSE DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2007, le ministère participe à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, il s'est engagé dès 2008, dans une politique de déflation globale de ses effectifs. A partir de 2016, en lien avec l'évolution du contexte sécuritaire, les effectifs sont repartis à la hausse.

Entre 2007 et 2017, les effectifs de l'armée de l'air, de l'armée de terre et de la marine ont diminué de 20 %. Cette baisse a impacté notamment l'armée de l'air, qui a vu ses effectifs reculer de 33 % sur la période (**Figure 8**).

Pour l'ensemble des trois armées, la catégorie la plus impactée est celle des sous-officiers, qui a connu une baisse de 24 % des effectifs. Pour l'armée de l'air, ce sont les effectifs de militaires du rang qui ont été les plus impactés (-38 %), alors que ceux des officiers de la marine ont augmenté de +7 %.

Dans l'armée de terre, la part d'officiers et de sous-officiers a diminué au profit des militaires du rang. La part des militaires du rang a diminué au profit des officiers dans l'armée de l'air, alors que dans la marine, la part des sous-officiers a diminué au profit des officiers.

## MONTÉE EN GRADE DES FEMMES

La présence des femmes dans les armées remonte à 1909 avec le corps d'infirmières laïques des hôpitaux militaires. En 1951, un statut militaire pour le personnel des cadres féminins est créé, c'est un statut interarmées proche de celui des corps militaires masculins. En 1972, un même statut général des militaires est applicable aux hommes et aux femmes. Toutefois, certains corps sont fermés aux femmes et d'autres comportent des quotas maximaux limitant l'accès aux femmes.

Ainsi, au sein de l'armée de terre, toutes les armes sont ouvertes aux sous-officiers féminins dans la limite de 3,5 % des recrutements pour l'infanterie, l'arme blindée-cavalerie, l'artillerie et le génie, de 7 % pour les armées d'appui (matériel, train) et de 25 % pour les transmissions. Les corps des officiers des armes ont été ouverts aux femmes en 1984 avec des quotas allant de 3,5 % à 7 %. Les sous-officiers féminins sont le plus souvent recrutés pour une spécialité administrative.

L'école spéciale militaire de Saint-Cyr et l'école militaire interarmes s'ouvrent aux femmes en 1983 dans la limite de 5 % des recrutements.

En 1998, le gouvernement a abrogé toutes les restrictions et quotas limitant l'accès aux corps, tout en laissant la possibilité de restrictions liées aux spécificités de certaines conditions d'emploi, pourvu que celles-ci soient nécessaires, adaptées et proportionnées. Cette fin des quotas est apparue juste après le début de la professionnalisation des armées en 1997.

Ainsi, en 2017, les femmes représentent 13,9 % des effectifs des trois armées (air, terre et mer). Cette proportion reste stable par rapport à 2007 (+0,5 points). L'armée de l'air et la marine ont vu leur part de femmes augmenter. L'armée de l'air reste l'armée la plus féminisée avec 23 % de femmes dans ses effectifs (20 % en 2007) (**Figure 9**).

**Figure 8 : Part des effectifs des armées par grade et évolution des effectifs entre 2007 et 2017**

|  | Part des effectifs |             | Évolution des effectifs 2007/2017 |
|--|--------------------|-------------|-----------------------------------|
|  | 2007               | 2017        |                                   |
| <b>Officiers</b>   | 13%                | 13%         | -17%                              |
| Officiers généraux   | 0%                 | 0%          | -19%                              |
| Officiers subalternes                                      | 8%                 | 8%          | -20%                              |
| Officiers supérieurs                                       | 5%                 | 5%          | -13%                              |
| <b>Sous-officiers</b>                                      | 47%                | 44%         | -24%                              |
| Sous-officiers subalternes                                 | 27%                | 26%         | -22%                              |
| Sous-officiers supérieurs                                  | 20%                | 18%         | -27%                              |
| <b>Militaires du rang</b>                                  | 41%                | 43%         | -15%                              |
| Caporal-chef ou Quartier maître de 1 <sup>ère</sup> classe | 17%                | 19%         | -8%                               |
| Autres militaires du rang                                  | 24%                | 24%         | -19%                              |
| <b>Ensemble</b>  | <b>100%</b>        | <b>100%</b> | <b>-20%</b>                       |

**Champ** : militaires des trois armées (armée de l'air, terre et marine), hors élèves et volontaires, militaires affectés en France métropolitaine.

**Sources** : RAE 2007 et RAE 2017, Observatoire Économique de la Défense.

**Figure 9 : Part de femmes des armées par grade en 2007 et 2017**

En %

|                                 | 2007        | 2017        |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Officiers</b>                | 9,1         | 12,1        |
| Officiers généraux              | 1,1         | 2,1         |
| Officiers subalternes           | 12,4        | 15,4        |
| Officiers supérieurs            | 3,8         | 7,5         |
| <b>Sous-officiers</b>           | 13,5        | 15,2        |
| Sous-officiers subalternes      | 16,0        | 16,5        |
| Sous-officiers supérieurs       | 10,3        | 13,4        |
| <b>Militaires du rang</b>       | 14,6        | 13,0        |
| Caporal-chef ou Quartier maître | 15,5        | 16,5        |
| Autres militaires du rang       | 13,9        | 10,3        |
| <b>Ensemble</b>                 | <b>13,4</b> | <b>13,9</b> |

**Champ** : militaires des trois armées (armée de l'air, terre et marine), hors élèves et volontaires, militaires affectés en France métropolitaine.

**Sources** : RAE 2007 et RAE 2017, , Observatoire Économique de la Défense.

La féminisation des effectifs a notamment impacté les officiers avec 12,1 % de femmes en 2017 (9,1 % en 2007). Cette augmentation est particulièrement visible dans l'armée de l'air avec 16 % de femmes parmi les officiers (10 % en 2007). La part de femmes parmi les officiers généraux a triplé dans l'armée de l'air pour arriver à plus de 3 % et quadruplé dans l'armée de terre pour arriver à 2 %.

La part de femmes la plus élevée est celle constatée parmi les militaires du rang de l'armée de l'air et notamment les quartiers-chefs avec 37 % de femmes. Pour l'armée de terre, les femmes sont les plus présentes parmi les sous-officiers supérieurs en 2017 (14 % des effectifs), en 2007 elles étaient les plus représentées parmi les sous-officiers subalternes (13 % des effectifs). Enfin, pour la marine, les femmes sont les plus présentes parmi les caporaux-chefs (22 %).

La baisse de la part de femmes parmi les militaires du rang est liée en premier lieu à la baisse des effectifs de l'armée de l'air (-38 % de militaires de rang).

## PROGRESSION DE L'ÂGE MOYEN

Les armées s'appuient sur une large base de militaires du rang, engagés en tant qu'engagés volontaires (EVAT) avec des contrats allant de 2 à 10 ans, sous certaines conditions, renouvelables jusqu'à 27 ans de services ou en tant que volontaires. Les engagés volontaires sont engagés avant leurs 30 ans.

La moyenne d'âge des militaires des trois armées était de 31,8 ans en 2007 et a augmenté pour arriver à 32,7 ans en 2017 (**Figure 10**). Cette augmentation fait suite à la baisse du recrutement accompagnant la diminution des effectifs et de la réforme des retraites de 2010 qui a augmenté de deux ans la durée de service pour obtenir une pension à taux plein. Ainsi, l'augmentation de l'âge moyen la plus importante concerne l'armée de l'air (+ 2 ans, 33,1 ans en 2007 et 35,1 ans en 2017) ; l'armée de l'air est aussi celle qui a vu ses effectifs diminuer le plus fortement sur la période. L'âge moyen a le plus augmenté pour les caporaux-chefs pour passer de 29 ans en 2007 à 34,2 ans en 2017.

L'âge moyen des femmes a augmenté de 3 ans alors que celui des hommes a augmenté de 7 mois. En 2007, les femmes étaient en moyenne plus jeunes que les hommes, en 2017 la moyenne d'âge des hommes et des femmes est la même. La plus grande évolution d'âge est pour l'armée de l'air avec une augmentation de 4 ans de l'âge moyen des femmes. Cependant, elles restent en 2017 plus jeunes que les hommes de l'armée de l'air.

## RÉTRÉCISSEMENT DE LA PYRAMIDE DES ÂGES DES FEMMES

En 2007, la répartition des âges par sexe est la même entre les militaires des différentes armées. Notamment, environ 8 % des femmes ont 25 ans dans chacune des armées. Cette forte part de femmes de 25 ans est liée à la fin des quotas de recrutement des femmes. La répartition des hommes par âge est similaire, bien que les militaires de l'armée de l'air soient plus représentés parmi les plus de 40 ans (**Figure 11**).

En 2017, la répartition par âge des militaires n'est plus la même pour les différentes armées. En effet, la large base d'hommes de moins de 30 ans reste observée en 2017 pour l'armée de terre, pour les autres armées, la répartition entre 20 et 40 ans est uniforme (**Figure 12**).

Pour les femmes, un pic autour de 35 ans est observé, ce pic correspond aux femmes nées dans le début des années 80 et apparaissait déjà en 2007. La répartition est à peu près uniforme entre 25 et 35 ans pour la marine et l'armée de terre. Dans l'armée de l'air, il y a deux fois moins de femmes de 25 ans que de femmes de 35 ans alors qu'il y a autant d'hommes de 25 ans que d'hommes de 35 ans.

Ainsi s'agissant des militaires de l'armée de l'air et de l'armée de terre, les femmes sont moins nombreuses parmi les 25 ans que parmi les 35 ans. En effet, pour l'armée de l'air, elles représentent 19 % des effectifs de 25 ans et 29 % des effectifs de 35 ans. Pour l'armée de terre, elles représentent 10 % des effectifs de 25 ans et 15 % des effectifs de 35 ans. Pour la marine, légèrement plus de femmes sont présentes parmi les 25 ans que parmi les 35 ans (18 % et 17 % respectivement).

Par âge, les femmes sont les plus représentées parmi les militaires de l'armée de l'air de 38 ans, les militaires de l'armée de terre de 37 ans et les militaires de la marine de 28 ans.

## AUGMENTATION DU TRAITEMENT BRUT

Le traitement brut, aussi appelé solde indiciaire, est déterminé en fonction du grade, de l'échelle et de l'échelon du militaire ainsi que de la valeur du point d'indice fonction publique. Il évolue en fonction de réformes catégorielles et générales, de l'inflation et du SMIC. L'année 2017 a vu plusieurs réformes augmentant le traitement brut : la fin de la transposition de la réforme de la catégorie C qui impacte les sous-officiers et les militaires du rang, la phase de transfert « primes/points » afférente au protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) transformant des primes en traitement indiciaire ainsi que l'augmentation de 0,6 % de la valeur du point d'indice fonction publique.

Le SMIC brut mensuel en 2007 était de 1 280,07 €, il est de 1 480,27 € en 2017, soit une évolution de 15,6 %. Sur cette même période, l'inflation a été de 11,7 % (**Figure 13**).

Le traitement brut des militaires a augmenté de 15,8 % entre 2007 et 2017. Cette évolution prend en compte les revalorisations des traitements bruts des militaires ainsi que le changement de la répartition par grade, échelle et échelon des militaires. Par grade, l'évolution du traitement brut des militaires a le plus évolué pour les militaires du rang avec une augmentation du traitement brut moyen de 20,9 %, soit une évolution moyenne annuelle de 1,9 %.

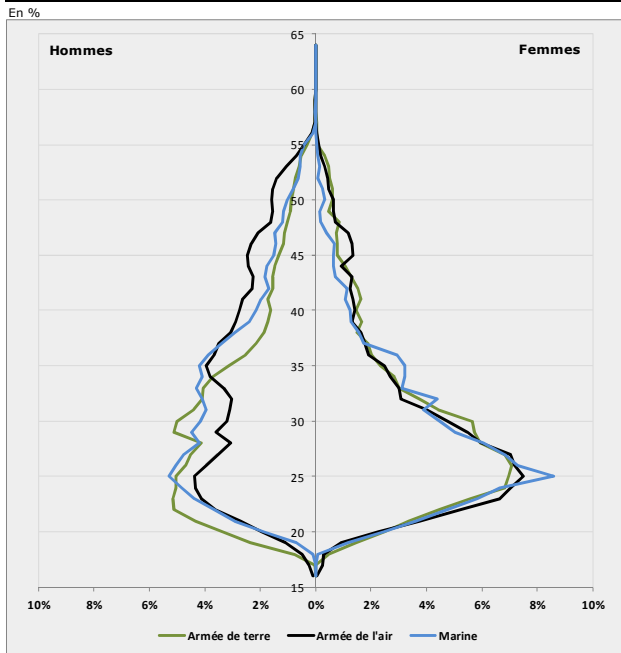
Les sous-officiers supérieurs sont ceux dont le traitement brut moyen a le moins augmenté avec une augmentation de 9,4 % soit une évolution moyenne annuelle de 0,9 %.

**Figure 10 : Âge moyen des militaires des armées par grade en 2007 et 2017**

| En %                            |             |             |
|---------------------------------|-------------|-------------|
|                                 | 2007        | 2017        |
| <b>Officiers</b>                | 38,3        | 39,6        |
| Officiers généraux              | 54,0        | 55,1        |
| Officiers subalternes           | 34,2        | 35,3        |
| Officiers supérieurs            | 44,6        | 45,7        |
| <b>Sous-officiers</b>           | 34,8        | 36,0        |
| Sous-officiers subalternes      | 29,2        | 30,8        |
| Sous-officiers supérieurs       | 42,5        | 43,6        |
| <b>Militaires du rang</b>       | 26,2        | 27,3        |
| Caporal-chef ou Quartier maître | 30,5        | 32,7        |
| Autres militaires du rang       | 23,4        | 23,3        |
| <b>Ensemble</b>                 | <b>31,8</b> | <b>32,7</b> |

**Champ :** militaires des trois armées (armée de l'air, terre et marine), hors élèves et volontaires, militaires affectés en France métropolitaine.  
**Sources :** RAE 2007 et RAE 2017, Observatoire Economique de la Défense.

**Figure 11 : Pyramides des âges par armée en 2007**

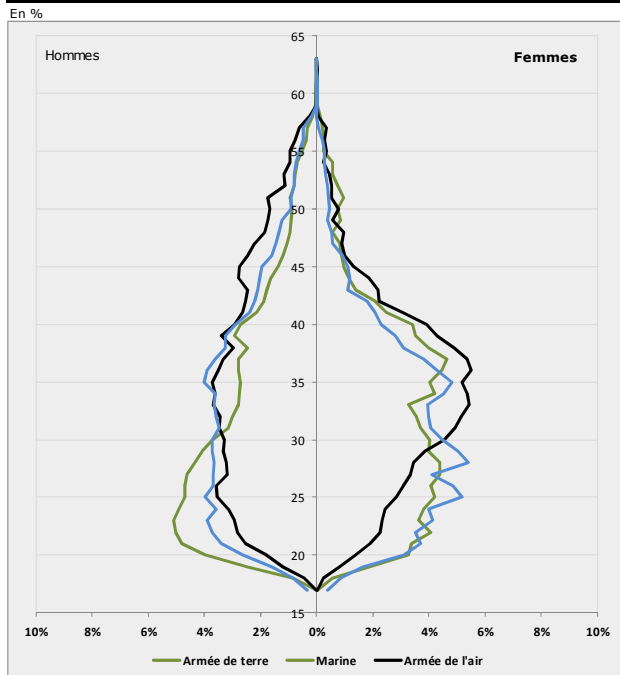


**Note de lecture** : En 2007, 5% des hommes de l'armée de terre ont 30 ans.

**Champ** : militaires des trois armées (armée de l'air, terre et marine), hors élèves et volontaires, militaires affectés en France métropolitaine;

**Source** : RAE 2007, Observatoire Économique de la Défense.

**Figure 12 : Pyramides des âges par armée en 2017**



**Note de lecture** : En 2017, 4% des femmes de l'armée de terre ont 30 ans.

**Champ** : militaires des trois armées (armée de l'air, terre et marine), hors élèves et volontaires, militaires affectés en France métropolitaine.

**Source** : RAE 2017, Observatoire Économique de la Défense.

**Figure 13 : Traitement brut moyen des militaires des armées par grade en 2007 et 2017**

|  | 2007           | 2017           | Évolution 2007-2017 | Évolution annuelle moyenne 2007-2017 |
|--|----------------|----------------|---------------------|--------------------------------------|
| <b>Officiers</b>   | 2 498 €        | 2 927 €        | 17,2%               | 1,6%                                 |
| Officiers généraux   | 5 069 €        | 5 606 €        | 10,6%               | 1,0%                                 |
| Officiers subalternes                                      | 3 080 €        | 3 528 €        | 14,5%               | 1,4%                                 |
| Officiers supérieurs                                       | 2 094 €        | 2 479 €        | 18,4%               | 1,7%                                 |
| <b>Sous-officiers</b>                                      | 1 685 €        | 1 889 €        | 12,1%               | 1,1%                                 |
| Sous-officiers subalternes                                 | 1 986 €        | 2 172 €        | 9,4%                | 0,9%                                 |
| Sous-officiers supérieurs                                  | 1 462 €        | 1 692 €        | 15,7%               | 1,5%                                 |
| <b>Militaires du rang</b>                                  | 1 332 €        | 1 611 €        | 20,9%               | 1,9%                                 |
| Caporal-chef ou Quartier maître de 1 <sup>ère</sup> classe | 1 309 €        | 1 563 €        | 19,4%               | 1,8%                                 |
| Autres militaires du rang                                  | 1 367 €        | 1 673 €        | 22,4%               | 2,0%                                 |
| <b>Ensemble</b>  | <b>1 643 €</b> | <b>1 902 €</b> | <b>15,8%</b>        | <b>1,5%</b>                          |

**Champ** : militaires des trois armées (armée de l'air, terre et marine), hors élèves et volontaires, militaires affectés en France métropolitaine.

**Sources** : RAE 2007 et RAE 2017, Observatoire Économique de la Défense.

## Pour aller plus loin

- GAUTHIER L., *Au premier trimestre 2018, l'indice de traitement brut des militaires reste stable*, EcoDef Conjoncture, n° 110, juin 2018.
- GAUTHIER L., *La rémunération des personnels militaires en 2016*, EcoDef Statistiques n° 97, septembre 2017.
- FREMIGACCI F., GOBILLON L., MEURS D., ROUX S., *Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : des plafonds de verre dans la fonction publique ?*, Économie et Statistique n° 488-489, Insee, 2016.
- DUVIVIER C., LANFRANCHI J., NARCY M., *Les sources de l'écart de rémunération entre femmes et hommes dans la fonction publique*, Économie et Statistique n° 488-489, Insee, 2016.
- CHANTREUIL F., GAVREL F., GUIRONNET J.-P., LEBON I., *La contribution des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'inégalité des rémunérations dans la fonction publique : une approche par la décomposition des inégalités*, Économie et Statistique n° 488-489, Insee, 2016.
- *Des femmes engagées au service de la défense de notre pays*, Sénat, Rapport d'information de Mmes Corinne BOUCHOUX, Hélène CONWAY-MOURET, Brigitte GONTHIER-MAURIN, Chantal JOUANNO, Françoise LABORDE et Vivette LOPEZ, fait au nom de la délégation aux droits des femmes, n° 373 (2014-2015), 26 mars 2015.
- *Les femmes dans les forces armées françaises, de l'égalité juridique à l'égalité professionnelle*, RACM 7<sup>ème</sup> rapport, Haut comité d'évaluation de la condition militaire, juin 2013.
- PRÉVOT E., *Féminisation de l'armée de terre et virilité du métier des armes*, Cahiers du genre vol. 48, Editions l'Harmattan, mai 2010.
- MONRIQUE M., *Place des femmes dans la professionnalisation des armées*, Avis et rapports du Conseil Economique et Social, juillet 2004.

## A PARAÎTRE Prochaines publications

**70 % des entreprises fournisseurs de la défense ont recours à la sous-traitance – EcoDef Études**  
**Indice de traitement brut grille indiciaire des militaires, 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, EcoDef Statistiques**

### Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15  
Directeur de la publication : Christophe Mauriet  
Rédacteur en chef : Christian Calzada  
Pour vous abonner > Mél : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Impression > SGA/SPAC/PGP  
IISN 1293-4348